

**DIRECTION DU REAMENAGEMENT DES HALLES**

2 rue Jean Lantier  
75001 Paris

## **REAMENAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES DE PARIS**

-  
Comité de suivi des travaux

-  
**Séance du 28 mai 2015**

Compte-rendu

### **Participants :**

Jacques CHAVONNET – Président de l'association ADRAQH (défense des riverains)

André LABORDE – Ex-Membre actif de la concertation

Nicolas MARTIN-LALANDE – Mairie du 1<sup>er</sup> arrt, Adjoint chargé de l'espace public, de l'urbanisme, de la voirie, des déplacements, de l'environnement et des espaces verts

Gilles POURBAIX – Président de l'association Accomplir

Emile SEBBAG – Président du GIE des commerçants du Forum des Halles

Valérie GEBURTIG – RATP, Chef de projet Pôle Transport

Lionel BOUZIDI – SemPariSeine, Chargé de mission Communication

Dominique HUCHER – SemPariSeine, Directeur du projet de réaménagement du quartier des Halles

### **Excusés :**

Sandrine DARET – Directrice de la résidence Citadines Les Halles

Eric DOBLER – Directeur financier de l'hôtel Novotel Paris Les Halles

Georges-Etienne JOJOT – Directeur du restaurant « Le Louchebem »

Alexandre MAHFOUZ – Président du collectif Beaubourg les Halles

Laetitia MOUGENOT – Association Vivre au Centre

Elodie SAFAR – Paroisse Saint-Eustache

### **1) Contrôle des accès au plateau piétonnier**

M. Pourbaix relaie les plaintes concernant les abus des véhicules ne respectant pas les règles de circulation au sein du plateau piétonnier du fait de la non remise en place des potelets et cadenas contrôlant les accès.

M. Hucher indique que, comme proposé par M. Pourbaix, un panneau sens interdit sera ajouté ainsi qu'un panneau indiquant l'entrée dans le plateau piétonnier rappelant ainsi les consignes de circulation. Concernant la remise en état et la bonne utilisation des cadenas des potelets, le sujet est compliqué car de très nombreuses entreprises utilisent ces accès et car de nombreuses incivilités les dégradent régulièrement. Un rappel sera fait aux entreprises du chantier de réaménagement des Halles.

### **2) Circulation d'un camion de chantier dans la rue St Denis**

M. Pourbaix indique avoir constaté la circulation d'un camion toupie à béton dans la rue St Denis via, la rue de la Reynie sans la présence d'homme trafic au milieu des passants.

M. Hucher indique qu'il ne peut s'agir d'un camion du chantier de réaménagement des Halles car les rares camions de chantier circulant dans le plateau piétonnier sont ceux des chantiers de réfection de la rue Lescot et du chantier de construction de la Canopée sachant que ces camions n'ont pas de toupie à béton et qu'ils sont encadrés par des hommes trafic.

### **3) Stationnement gênant d'un camion de livraison rue Berger**

M. Pourbaix rappelle que le camion de livraison de Citadines stationnant rue Berger le matin, à proximité de l'angle avec la rue Lescot, continue de gêner la circulation des piétons dans la rue lors de l'ouverture des portes qui une fois ouvertes empêchent le passage des piétons.

M. Hucher rappelle que Mme Daret, directrice de Citadines et membre du comité, s'est engagée à régler ce problème lors du précédent comité de suivi.

### **4) Nuisances sonores rue du Pont Neuf entre 12h et 14h pour les restaurateurs**

M. Martin-Lalande souhaite savoir si des aménagements des horaires de travaux au niveau de l'emprise de chantier située rue du Pont Neuf pourraient être pris pour limiter les nuisances sonores entre 12h et 14h pour les clients des restaurateurs de la rue.

M. Hucher n'a pu encore faire le point sur cette question.

*Post réunion, il a été répondu que*

- Les travaux de remblaiement de la trémie (y compris démolition) seront totalement achevés cette semaine. Même si la charte chantier ne prévoit pas d'interruption des travaux entre 12h et 14, il a été demandé à l'entreprise d'éviter de faire des travaux dans cette plage horaire*
- Les travaux d'aménagement provisoire (en attente de l'aménagement définitif présenté à la réunion publique du 12 mai et d'une probable utilisation par la base vie de futur hôtel voisin) auront lieu la 2ème quinzaine de juin*
- Les barrières seront entièrement déposées début juillet*
- Ces travaux ne devraient pas avoir d'impact sur la terrasse du Mimosa*

### **5) Déception des commerçants face aux indemnités proposées par la Ville**

M. Sebbag tient à faire part de sa déception concernant la politique d'indemnisation de la Ville avec la mise en place d'une commission de règlement amiable qu'il juge lamentable et qui provoquera des fermetures de petits commerces au profit des grandes enseignes.

### **6) Communication du bilan annuel de la commission de règlement amiable**

M. Chavonnet demande à ce que soit communiqué aux membres du comité de suivi le bilan annuel de la commission de règlement amiable.

M. Hucher indique que ce bilan annuel est présenté en Conseil de Paris en septembre de chaque année. Le bilan 2013 a donc été présenté en septembre 2014.

- Voir le document « 2014-09 – Bilan CRA Halles 2013 » envoyé en pièce jointe à ce compte rendu.

### **7) Date de la prochaine réunion publique d'information sur le chantier**

M. Hucher indique que contrairement à ce qui avait été envisagé avec les membres du comité de suivi concernant la date de la prochaine réunion publique (seconde quinzaine de juin 2015), du fait du calage de la réunion de concertation du 9 juin sur les équipements publics, il a été convenu avec les élus de reporter cette réunion publique sur le chantier pendant la seconde quinzaine de septembre 2015.

Les membres du comité présents s'accordent sur cette proposition de date pendant la seconde quinzaine de septembre 2015

### **8) Plan d'aménagement de la place M. de Navarre**

*(question soumise avant la réunion)* Mme Daret demande à ce que lui soit communiqué le plan d'aménagement définitif de la place M. de Navarre afin de connaître les sens de circulation, l'emplacement de la dépose taxi et les principaux flux sur la place.

*(rappel de la réponse de M. Hucher lors du comité du 11/02/15)* M.Hucher indique que ce sujet sur l'aménagement de la place sera traité dans le cadre de l'avancement de la concertation sur les aménagements des voiries et notamment le choix qui sera fait concernant le plan de circulation dans le quartier. M.Hucher précise que les aménagements prévus sur la place tels que les emplacements de l'édicule des ascenseurs et de la trémie de la voirie souterraine restent inchangés.

*(rappel de la réponse de Mme Geburtig lors du comité du 11/02/15)* Mme Geburtig précise que le plan d'aménagement de la place reste inchangé.

- Voir le document « 2015-02-23 - RATP - Plan masse et perspectives place MdN » envoyé en pièce jointe à ce compte rendu.

### **9) Installation de range vélos dans la rue Berger**

M. Chavonnet souhaite savoir quand seront finalement installés les ranges vélos rue Berger.

M. Hucher indique qu'il y a eu du retard mais que l'installation débutera pendant la semaine du 1<sup>er</sup> juin.

### **10) Remplacement des fontaines à eau dans le jardin**

M. Chavonnet a bien constaté l'installation de 2 fontaines à eau type Baltard dans le jardin et souhaite savoir si ces implantations sont définitives jugeant que ces dispositifs ne conviennent pas aux besoins du nouveau jardin.

M. Hucher indique qu'il s'agit bien d'une solution définitive de 3 fontaines. Il s'agit de modèles standards de la Ville de Paris. Ces installations pourront ainsi être facilement maintenues en fonctionnement par les services de la direction des espaces verts de la Ville. Il signale que les 4 sanisettes Decaux qui seront installées dans le jardin offriront 4 points « à boire » supplémentaires, plus modernes que les modèles standards.

### **11) Nuisances sonores nocturnes autour du chantier Canopée et Forum**

M. Chavonnet relaie à nouveau des plaintes de riverains au sujet de nuisances sonores nocturnes (après 20h) qui seraient liées au chantier du Forum.

M. Hucher indique qu'aucune nouvelle plainte n'a été signalée à la SemPariSeine lors des dernières semaines et qu'il y a désormais peu de travaux bruyants dans le forum la nuit.

### **12) Bruits mystérieux autour du 6/8 rue Berger**

M. Pourbaix relaie une plainte concernant des bruits qualifiés de mystérieux à proximité du 6/8 rue Berger.

M. Hucher indique que ces nuisances ne sont pas liées à des travaux du chantier de réaménagement des Halles.

### **13) Problèmes liés à la finition de la toiture de la Canopée**

M. Chavonnet souhaite savoir à quoi sont dus les reports de travaux de voirie Berger et Rambuteau ainsi que les difficultés associées à la finition de la toiture de la Canopée justifiant ce décalage du calendrier.

M. Hucher indique qu'il n'y a pas de difficulté technique particulière rencontrée par l'entreprise en charge des travaux en surtoiture permettant de justifier ce report des travaux dans les rues Berger et Rambuteau. Les études d'exécution à charge de l'entreprise sont terminées mais l'entreprise n'avance pas au rythme souhaité par la SemPariSeine. L'entreprise n'a donc aucune excuse pour ne pas

respecter le calendrier des travaux. Un engagement a été pris par l'entreprise pour rattraper ce retard et achever la surtoiture avant fin octobre 2015, qui est son engagement contractuel. La SemPariSeine a commencé à appliquer des pénalités de retard provisoires depuis 2 mois sur ce sujet. Ce retard ne perturbant pas le déroulement des travaux d'aménagement intérieur, l'objectif reste d'achever les bâtiments en décembre 2015 en vue d'une ouverture de la Canopée début 2016. Les travaux de réfection des rues Berger et Rambuteau seront quant à eux réalisés entre mars et juillet 2016.

#### **14) Suite de la situation de l'ouvrier blessé en septembre 2013**

M. Chavonnet s'inquiète du suivi de la situation de l'ouvrier blessé en septembre 2013 sur le chantier et souhaite savoir ce qui pourrait être fait, non pas d'un point de vue légal mais plutôt financier, par l'entreprise Vinci pour améliorer la situation de cette personne.

M. Hucher transmettra les préoccupations de M. Chavonnet à l'entreprise Vinci.

#### **15) Sécurité des piétons au niveau du carrefour Turbigo**

M. Chavonnet relaie à nouveau la préoccupation des riverains concernant la sécurité des piétons empruntant le passage piéton situé au niveau du carrefour Turbigo notamment du fait de l'arrivée à grande vitesse de véhicules sortant de la voirie souterraine. M. Chavonnet demande que des aménagements pour améliorer la sécurité des piétons soient mis en place.

M. Hucher indique que ce sujet n'est pas de la responsabilité de la SemPariSeine puisque dans le cadre des travaux, la SemPariSeine a rétabli le système de circulation initial existant avant les travaux. Ce sujet dépend de la section territoriale de voirie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

#### **16) Mesure de la qualité de l'air autour des chantiers**

M. Chavonnet relaie des plaintes de riverains concernant des nuisances également olfactives. M. Chavonnet souhaite donc savoir si des mesures sont prises pour atteindre l'objectif indiqué dans la charte chantier concernant la qualité de l'air et la limitation des nuisances olfactives.

M. Hucher indique qu'il n'y a pas de mesures effectuées en plein air. De nombreuses mesures sont par contre effectuées pour la ventilation du forum avec notamment de fréquents changements des filtres.

Mme Geburtig indique que sur la place M. de Navarre, des mesures d'air sont effectuées dans les espaces intérieurs, dans les espaces chantier en sous sol, dans la salle des échanges et sur les quais. Des dispositions ont été prises pour que seuls des camions équipés de toupie à béton électrique soient utilisés afin de limiter les rejets de gaz d'échappement lorsqu'ils sont en stationnement.

La SemPariSeine et la RATP reconnaissent que cet engagement de la Charte concernant « les mesures ponctuelles de la qualité de l'air tout au long du chantier... » n'a pas été et ne sera pas respecté pour les mesures de plein air.

#### **17) Demande de modification des emmarchements de la place Cassin**

M. Chavonnet relaie la demande de riverains souhaitant qu'un plan incliné soit aménagé au niveau des emmarchements de la place René Cassin pour permettre aux personnes à mobilité réduite (PMR) de franchir ces marches de faible hauteur.

M. Hucher indique que ce passage ne fait pas partie des circulations préconisées pour les PMR dans le futur jardin. D'autres circulations sont prévues spécifiquement pour les PMR et une signalétique spécifique sera également mise en place une fois les travaux du jardin terminés.

- Voir le document « 2015-05-28 - Plan circulation PMR - Extrait plaquette futur Jardin des Halles » envoyé en pièce jointe à ce compte rendu.

#### **18) Nuisances olfactives liées au Mc Donald dans le jardin**

M. Pourbaix fait part des plaintes d'usagers du jardin concernant le rejet d'air occasionnant des odeurs nauséabondes liées au restaurant Mc Donald situé sous le jardin dans le forum.

M. Hucher indique que ce problème n'est pas de la responsabilité de la SemPariSeine. Seul le gestionnaire du centre commercial en lien avec le restaurant Mc Donald peut traiter ce problème qui provient probablement d'un défaut sur les filtres anti odeurs installés.

M. Sebbag indique qu'il va se rapprocher de la direction du centre commercial pour que ce problème soit traité.

#### **19) Bilan de la charte chantier 2014**

La SemPariSeine ayant soumis aux membres du comité un projet de bilan de la charte pour l'année 2014 lors du comité de suivi d'avril 2015, les membres font part de leurs remarques et demandes de modifications.

*Ensembles des chapitres : objectif 3.3*

Suite au point N°16 du présent compte rendu, il est convenu que la note de l'objectif 3.3 « la qualité de l'air et les nuisances olfactives » soit ramenée à 4/5 du fait de l'absence de mesures de plein air sur les différents chantiers.

Ensembles des chapitres : objectif 4.3

M. Sebbag souhaite qu'un commentaire soit ajouté dans l'évaluation de l'objectif 4.3 présent sur l'ensemble des chantiers « Maintenir les activités en exploitation pendant la durée du chantier ». Le commentaire suivant sera ajouté « La Commission de Règlement Amiable (CRA) a bien été mise en place mais n'a pas satisfait les attentes des commerçants. ».

M. Sebbag tient également à déplorer l'absence d'un chapitre sur l'impact économique sur la vie des commerçants et leur accompagnement pendant le chantier.

*Page 11 : Chantier du pôle transport*

Objectif 3.2 « Les bruits et les vibrations » : il est convenu que la note soit abaissée à 3/5 du fait des nuisances ressenties pendant l'année.

Objectif 3.6 « Les plages horaires du chantier » : il est convenu que la note soit abaissée à 4/5 du fait des écarts constatés pendant l'année.

*Page 13 : Communication*

M. Martin-Lalande indique que la communication de la RATP à l'égard des riverains du chantier -- habitants et commerçants -- n'est pas satisfaisante en comparaison de la communication mise en place par la SemPariSeine, même si une amélioration notable a été constatée en fin d'année 2014. Amélioration qu'il serait souhaitable de poursuivre en 2015.

Suite à cette remarque, il est proposé que les parties communication de la SemPariSeine et de la RATP soient séparées et qu'une note soit attribuée à chaque entité. Il est convenu que les notes soient de 5/5 pour la SemPariSeine et de 3/5 pour la RATP

-

**Le prochain comité aura lieu le Jeudi 9 juillet à 16h30  
à l'Espace Information du public**